
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Olivier BACCIALONE

Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL29032018-05c : Compte Administratif 2017 du Budget annexe de l'assainissement de la commune de LACANAU

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU les Articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable ;

VU le Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

VU le Rapport de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 16 mars 2018 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DONNE ACTE de la présentation qui lui est faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2017 Assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Resultat ou solde reporté	1 134 883,69		756 233,69	
Réalisé 2017	707 620,55	1 624 484,88	550 945,92	604 924,20
Total	1 842 504,24	1 624 484,88	1 307 179,61	604 924,20
Solde d'exécution budgétaire	218 019,36		702 255,41	
RAR				341 479,06
Solde d'exécution budgétaire après RAR	218 019,36		360 776,35	
Solde cumulé	578 795,71			

ARTICLE 2

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARTICLE 4

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 5 Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le: 05 AVR. 2018 Notifié le:

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le:

05 AVR. 2018



IV- ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par : M. Adrien DEBEVER
A Lacanau, le 29 mars 2018
M. Adrien DEBEVER

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 24



VOTES
Pour : 19
Contre : 5
Abstention : -

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire.
A Lacanau, le 29 mars 2018

Date de convocation : 22 mars 2018

Les membres du Conseil municipal,



Certifié exécutoire par le Maire de Lacanau, compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le 05 AVR. 2018
et de la publication le 05 AVR. 2018

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
05 AVR. 2018

Fait à Lacanau, le 05 AVR. 2018



N° 033 213 302 144 208
0405-04903208-05635

